



## **8e COUPE CATALANE DE RÉGULARITÉ POUR CLASSICS 2018**

### **RÈGLEMENT SPORTIF**

#### **1. PRÉAMBULE**

Règles générales concernant l'organisation de la 8e édition de la Coupe Catalane des Rallyes de Régularité pour véhicules Classics pour l'année 2018.

#### **2. CLUBS ORGANISATEURS**

Les Clubs organisateurs de la VIII Coupe Catalane de Régularité pour véhicules Classics 2018 sont les clubs du Clàssic Motor Club del Bages, Motor Antic Garrotxa, Vallespir Rétro Courses & Amics del Motor Antic i Esportiu.

#### **3. CATÉGORIES**

3.1 Sont autorisés à participer les véhicules dont la date de 1ère mise en circulation est antérieure au **31-12-1988**.

Les organisateurs se réservent le droit d'accepter d'autres véhicules dont la date de 1ère mise en circulation est postérieure au 31-12-1988, si ceux-ci présentent un intérêt historique ou d'exception.

Les véhicules doivent être conformes au Code de la Route (contrôle technique, assurance) et les conducteurs titulaires d'un permis de conduire valide.

Les organisateurs ne pourraient être tenu responsables d'un changement de réglementation en cours de saison qui les obligerait à modifier un article et/ou une catégorie du règlement.

##### 3.2 Quatre catégories sont constituées :

Catégorie MOTOS : Motos de fabrication antérieure au 31/12/1988

Catégorie HISTORICS : Voitures de fabrication antérieure au 31/12/1974

Catégorie CLASSICS : Voitures fabriquées entre le 01/01/1975 et le 31/12/1983

Catégorie YOUNGTIMERS : Voitures fabriquées entre le 01/01/1984 et le 31/12/1988

3.3 L'organisation pourra réaliser des vérifications techniques sur les véhicules, lors des vérifications avant le départ, une fois l'épreuve terminée ou à tout moment, si celle-ci le considère opportun.

#### **4. LA COUPE CATALANE 2018 COMPTE 5 RALLYES**

Les 5 rallyes comptant pour le classement 2018 sont les suivants :

- ✓ XVII NOCTURNA CLÀSSIC (Le 7 avril au départ de Roda de Ter)
- ✓ XIV CLÀSSIC DELS VOLCANS (Le 19 Mai au départ d'Olot)
- ✓ IX BOUCLE DU VALLESPYR-ROUSSILLON (Les 16 & 17 juin au départ du Boulou)
- ✓ IV RALLY DELS CARRILETS (Le 8 septembre au départ de Llagostera)
- ✓ XII VOLTA A OSONA CLÀSSIC (Le 24 novembre au départ de Manlleu)

La participation à un minimum de 3 rallyes est obligatoire pour comptabiliser des points au classement final de la coupe et ainsi prétendre aux prix récompensant celle-ci.

Le plus mauvais résultat sera décompté parmi les 5 rallyes de la coupe.

Seuls les points obtenus dans la même catégorie seront comptabilisés pour le classement final de la coupe.





## 5. CLASSEMENT

- Tous les participants classés dans chacun des rallyes obtiendront les points de leurs catégories respectives selon le barème suivant :
  - 1ère position : 60 points
  - 2ème position : 50 points
  - 3ème position : 45 points
  - 4ème position : 40 points
  - 5ème position : 36 points
  - 6ème position : 32 points
  - 7ème position : 29 points
  - 8ème position : 26 points
  - 9ème position : 23 points
  - 10ème position : 21 points
  - 11ème position : 20 points
  - De la 11ème à la 30ème position, 1 point sera décompté à chaque position (19 points, 18 points, et ainsi de suite). Après la 30ème position, tous les participants ayant terminé l'épreuve recevront 1 point.
  
- Les pilotes et les copilotes feront l'objet d'un classement distinct par l'attribution de points sur chaque rallye. Ces deux classements pourront permettre le changement des membres composant les équipages.
- Toutefois, seuls les points de la même catégorie seront comptabilisés dans le cadre du championnat.

## 6. TRANSPONDEUR

- Le bon fonctionnement du «transpondeur», (voyant indicateur allumé), ainsi que le bon état de sa fixation à l'intérieur du véhicule (velcros), sont de l'entière responsabilité du concurrent.
- L'organisateur ne saurait être responsable de problèmes de lecture qui seraient dus à une mauvaise fixation du «transpondeur» dans le véhicule.
- En cas de panne de l'appareil (voyant lumineux éteint), le concurrent devra appeler au plus vite le numéro d'urgence de l'organisation ; celle-ci lui indiquera le lieu où il pourra trouver un commissaire, seul habilité à procéder à la réactivation ou au remplacement du «transpondeur».



## 7. PRIX

- Lors de la remise des prix de chacun des rallyes, il sera procédé à un tirage au sort parmi tous les participants. **L'équipage tiré au sort recevra une inscription gratuite valable pour le rallye suivant de la CCRRC.** Cette récompense est nominative (équipage) et en aucun cas ne peut être cédée ou échangée.
- **Les vainqueurs finaux de la catégorie HISTORIC** de l'édition 2018 de la CCRRC, **se verront remettre une inscription gratuite à un rallye de régularité sur le sol français et valable pour la saison 2019.** Cette récompense est nominative (équipage) et en aucun cas ne peut être cédée ou échangée.
- En fin de saison, les prix seront attribués aux 3 premiers pilotes et 3 premiers copilotes de chacune des catégories définis au 3.2.
- En fin de saison, seront également récompensés par un prix spécial, le premier pilote ainsi que le premier copilote du classement scratch toute catégorie confondue. Les deux vainqueurs de ce prix seront ceux qui auront obtenu le moins de points comptabilisés dans chacun des rallyes.

Exemple:

- 1ère position : 1 point
- 2ème position : 2 points
- 3ème position : 3 points
- 4ème position : 4 points
- 5ème position : 5 points
- 6ème position : 6 points
- 7ème position : 7 points
- 8ème position : 8 points
- 9ème position : 9 points
- 10ème position : 10 points
- 11ème position : 11 points

Ainsi successivement jusqu'au dernier classé de chaque rallye.

Dans le cas de non-participation à un rallye, le concurrent recevra 100 points.

- En cas d'égalité, sera déclaré vainqueur le concurrent qui aura obtenu le meilleur classement lors de la dernière épreuve de la CCRRC 2018.

## 8. DROITS D'INSCRIPTION

- Chaque organisateur est libre de fixer sur sa propre épreuve, les droits d'inscription qu'il souhaite, en fonction des particularités de l'épreuve et selon les critères qui lui sont propres. Il est également libre de consentir, sur l'épreuve qu'il organise, des remises sur ces droits d'inscription.

## 9. DISPOSITIONS ADDITIONNELLES

- Toutes ces règles ou obligations seront reprises dans les règlements propres à chacune des épreuves. Dans l'hypothèse d'un cas particulier non prévu dans le présent règlement, chaque organisateur sera à même de traiter et statuer de sa propre initiative.

Sant Joan de Vilatorrada, le 16 décembre 2017

**Les Organisateurs de la Coupe Catalane des Rallyes de Régularité Classics.**